

## ANNONCE DES TAUX DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO 2009

*Une option d'investissement sûre qui renforce l'économie ontarienne*

### NOUVELLES

Le 1<sup>er</sup> juin 2009

L'Ontario a annoncé les taux d'intérêt de la série 2009 des Obligations d'épargne de l'Ontario, qui seront mises en vente à compter d'aujourd'hui, et ce, pendant les trois prochaines semaines.

Cette année, la province propose deux nouvelles options d'investissement aux Ontariennes et Ontariens, soit des obligations à taux fixe d'une durée de deux ou cinq ans. De plus, à compter du mois de juin de cette année, les obligations à taux variable seront échangeables annuellement et les taux d'intérêt seront fixés une fois l'an. Toutes les séries précédentes des obligations à taux variable continueront d'être échangeables, et leur taux d'intérêt sera rajusté, tous les six mois.

Voici les taux offerts pour les différentes options d'investissement proposées :

- Les taux d'intérêt des obligations de cinq ans à taux accélérateur sont de 0,75 % cette année, 1,50 % la deuxième année, 2,50 % la troisième année, 3,50 % la quatrième année et 4,50 % la dernière année.
- Obligations à taux fixe :
  - Le taux d'intérêt des obligations de deux ans à taux fixe est de 1,25 %.
  - Le taux d'intérêt des obligations de trois ans à taux fixe est de 2,00 %.
  - Le taux d'intérêt des obligations de cinq ans à taux fixe est de 3,00 %.
- Les obligations à taux variable de sept ans sont assorties d'un taux d'intérêt de 1,00 % pendant la première année.
- Le taux d'intérêt des obligations à taux variable de 2003 à 2008 a également été fixé aujourd'hui à 1,00 %. Ce taux sera en vigueur du 21 juin au 20 décembre 2009.

Cette année, les obligations de 2002 à taux variable, de 2004 à taux accélérateur et de 2006 à taux fixe arrivent à échéance et les acheteurs pourront prolonger les avantages qui en découlent en les échangeant contre des Obligations d'épargne de l'Ontario 2009.

### CITATIONS

« En cette période économique difficile, les Obligations d'épargne de l'Ontario offrent aux Ontariennes et Ontariens un rendement sûr et garanti du capital investi, tout en contribuant à soutenir d'importantes initiatives provinciales entourant par exemple les soins de santé, l'infrastructure et la formation professionnelle. En investissant dans ces obligations, les Ontariennes et Ontariens réinvestissent dans notre province et nos collectivités, contribuant ainsi à bâtir un Ontario plus fort. »

- [Dwight Duncan, ministre des Finances](#)

## FAITS EN BREF

- En vente jusqu'au 19 juin seulement, les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par la province de l'Ontario, et sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$, à l'intention des petits, moyens et gros investisseurs.
- Seuls les résidentes et résidents de l'Ontario peuvent se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario. Elles sont en vente auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Vous aimeriez acheter des Obligations d'épargne de l'Ontario? Visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 800 212-BOND (2663).

Comment les Obligations d'épargne de l'Ontario peuvent-elles m'aider à épargner pour l'avenir? [Faites le calcul](#) et voyez comment les Obligations d'épargne de l'Ontario pourraient rentabiliser votre investissement.

---

Alicia Johnston, Bureau du ministre, 416-325-3645  
Scott Blodgett, Ministère des Finances, 416 325-0324

**ontario.ca/finances-nouvelles**  
*Available in English*